Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune PESC (article 21 TUE)

2001/2007(INI) - 10/10/2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Ce quatrième rapport annuel se concentre tour à tour sur les aspects institutionnels de la PESC, les progrès réalisés en matière de sécurité et de défense, la prévention des conflits et la gestion des crises, les partenariats stratégiques pour l'UE, et la responsabilité globale de cette dernière en matière de paix et de stabilité dans le monde. La commission souligne que la lutte contre le terrorisme doit être un élément central de la PESC. Elle encourage dès lors une étroite mise en relation des dimensions intérieures et extérieures de la sécurité européenne. L'OTAN reste un acteur indispensable, mais le rôle de l'OSCE est également important dans la prévention des conflits. Le rapport salue vivement l'affirmation de la part de l'UE, et pour la première fois, d'une véritable volonté politique assortie d'actions autonomes dans les situations de crise. Le texte déplore toutefois le retard dans la mise en place de nouvelles structures de gestion civile et militaire, ainsi que dans la mise à disposition des capacités militaires prévues à Helsinki. En matière de défense européenne, la commission espère vivement que seront comblées d'ici le Conseil européen de Laeken, par des moyens financiers suffisants, les lacunes stratégiques qui limitent l'efficacité de la PESD. Il est indispensable de renforcer la dimension parlementaire de la PESD par des contacts accrus entre le PE et les parlements nationaux, mais aussi avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Enfin, le rapport examine plusieurs cas concrets. En ce qui concerne la crise au Proche-Orient, la commission est favorable à la "feuille de route" établie par la commission Mitchell, ainsi qu'à l'envoi d'observateurs internationaux dans la région. Elle regrette que le partenariat euro-méditerranéen ait à souffrir de l'impasse du processus de paix au Proche-Orient et demande à ce que la priorité soit donnée au processus de Barcelone pour promouvoir la paix en Méditerranée. Un véritable dialogue de société doit être encouragé au Maghreb et au Mashrek, notamment en Algérie. En Afrique, la prévention des conflits doit adopter une stratégie qui intègre des dimensions telles que l'approvisionnement en eau et en énergie, la lutte contre le trafic d'armes ou de drogue, et qui prévoit une association plus étroite des ONG. Vis-à-vis de l'Iran, le rapport préconise une politique de rapprochement, mais exige une condamnation sans équivoque du terrorisme avant de procéder à tout accord commercial ou de coopération.